



Demande en ligne de permis de conduire après validation de diplôme professionnel (Service en ligne)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec [FranceConnect](#) ou avec vos identifiants ANTS.

Ce téléservice vous permet de faire une demande de de permis de conduire après validation de diplôme professionnel..

Vous avez besoin des éléments suivants :

- Code photo d'identité numérique (disponible [dans une cabine agréée ou auprès d'un photographe agréé](#) [↗](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites) (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>))
- Pièces justificatives au format numérique ([pièce d'identité](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>), [justificatif de domicile](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>))
- Exemplaire photographié ou numérisé du diplôme (CAP ou Bac pro) ou du relevé de notes délivré par l'éducation nationale
- Si nécessaire, exemplaire photographié ou numérisé de l'avis médical délivré par un médecin de ville agréé
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire

Accéder au
service en ligne [↗](#)

(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/validation-de-diplome-professionnel>)

Vérfifié le 11 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>)
- Permis de conduire : conduite encadrée de 16 à 18 ans (métiers de la route) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10036>)
- Peut-on faire une procuration pour obtenir son permis de conduire ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33344>)